

Date de mise en ligne : 30/10/2023

Auteur : Mme le Maire de Romagné, Cécile PARLOT

Conseil municipal du 27/10/2023

Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18 (6 pouvoirs)

- **2023/10-164 - Contrat d'entretien annuel des chaudières - renouvellement**

Le conseil municipal retient la proposition de la SARL Dupré pour la vérification et l'entretien annuel des chaudières dans les bâtiments communaux, pour un montant de 1232 € HT ; Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-165 - Rénovation des portes et fenêtres de l'église- devis**

Le Conseil municipal approuve l'actualisation des devis de rénovation des portes et fenêtres de l'église aux montants de 3620 € HT pour l'Ebénisterie Rigot et 5955.20 € HT pour l'entreprise Malle Peinture. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-166 - Contrat avec la société CMV (Collecte Méthanisation Valorisation) de collecte et méthanisation des déchets du restaurant scolaire**

Le Conseil municipal retient la proposition de la société CMV pour la collecte et méthanisation des déchets organiques du restaurant scolaire, à compter du 01/01/2024, pour un montant maximal annuel de 2704 € HT. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-167 - ESCALE – portes automatiques – Contrat de maintenance avec la société RECORD**

Le Conseil municipal retient la proposition de contrat de maintenance de la société RECORD pour les portes automatiques de l'ESCALE, soit 393 € HT annuels par porte et 144 € HT pour l'option d'intervention 24h/24 et 7j/7 pour la porte extérieure. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-168 - Acquisition de tables pour l'ESCALE - devis**

Le Conseil municipal retient le devis de la société Manutan Collectivités pour l'acquisition de 4 tables supplémentaires pour l'ESCALE, au montant de 2022.10 € HT. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-169 - Avenant 1 – Convention avec la société Aiga -utilisation et assistance du progiciel Inoé**

Le conseil municipal approuve l'avenant 1 au contrat avec la société Aiga, consistant en la résiliation de la partie « portail famille » ; le reste du contrat (gestion des services à l'enfance et de l'ESCALE) est maintenu en vigueur. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-170 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – délibération autorisation l'adhésion de la commune au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine**

Le conseil municipal approuve l'adhésion au contrat d'assurances des risques statutaires, attribué au cabinet RELYENS et à la compagnie CNP, et proposé par le CDG35 à compter du 01/01/2024, au taux de 5.95% pour les agents relevant de la CNRACL et 1.20% pour les agents relevant de l'IRCANTEC, avec en option l'intégration des charges patronales. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-171 - Gratification de fin d'année aux agents contractuels de droit privé - CAE et apprentis**

Le Conseil municipal approuve le versement d'une gratification au montant de 904 € pour l'année 2023, pour un agent à temps complet et ayant travaillé toute l'année. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-172 - Délibération portant désignation d'un référent déontologue des élus**

Le Conseil municipal désigne Maître Michel POIGNARD, avocat honoraire à la Cour, Spécialiste en droit Public en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Les modalités de recours au déontologue sont explicitées dans la délibération. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-173 - Rapport d'activité 2022 du Syndicat des Eaux du Pays du Coglais**

Le rapport d'activités 2022 du Syndicat des Eaux du Pays du Coglais est présenté au conseil municipal. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-174 - Rapport d'activité 2022 du SDE 35**

Le rapport d'activités 2022 du SDE 35 est présenté au conseil municipal. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-175 - Rapport d'activité 2022 du SMICTOM du Pays de Fougères**

Le rapport d'activités 2022 du SMICTOM du Pays de Fougères est présenté au conseil municipal. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-176 - Budget annexe ESCALE-clôture**

Le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe de l'ESCALE le 31/12/2023 à des fins de simplification. Les dépenses et recettes seront intégrées au budget principal. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-177 - Demande de subvention – festival « GuitareS en mai »**

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 150 € à l'association « GuitareS en mai » pour la mise en place d'un festival de guitare en mai 2024, puisque l'un des concerts aura lieu à la Chapelle Sainte Anne de Romagné. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-178 - Fougères Agglomération - Fonds de développement des communes (FDC) 2023**

Le conseil municipal sollicite le versement d'une somme de 29 455 € auprès de Fougères Agglomération, au titre du Fonds de Développement des Communes, pour des investissements financés par la commune à hauteur de 51 181.69 €. Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

- **2023/10-179 - Convention entre la commune de Romagné, le club de football de Romagné et la commune de Lécousse - mise à disposition du terrain synthétique de Lécousse – Avenant 1**

Le Conseil municipal approuve l'avenant 1 à la convention entre la commune de Lécousse, le club de football ASC Romagné les Landes et la commune de Romagné : l'avenant consiste à prendre en compte le changement statutaire du club de football (fusion des clubs de Romagné/Saint Sauveur des Landes et Saint Hilaire des Landes). Approbation à l'unanimité dont 8 pouvoirs.

Fait à Romagné le 30/10/2023
Le Maire

Cécile PARLOT